

J'ai eu l'occasion de discuter de cette question hier avec les représentants de la Commission canadienne du blé qui se sont déclarés très encouragés par l'évolution actuelle des prix actuels des céréales et nous espérons atteindre les niveaux d'exportation habituels.

M. Althouse: Madame le Président, la baisse des prix résultant de l'embargo a coûté aux agriculteurs de l'ouest du Canada un montant estimé à 225 millions de dollars. Étant donné la triste conjoncture agricole... et il n'y a qu'à regarder les licenciements et la baisse des ventes dans les sociétés de machines agricoles pour en juger les effets... le ministre peut-il nous dire quand les agriculteurs peuvent espérer recevoir les compensations qu'on leur a promises pour les dommages qu'ils ont subis à la suite de la baisse des cours des céréales attribuable à l'embargo?

M. Pepin: Madame le Président, le gouvernement reconnaît le principe de mesures de compensation. Un comité dirigé par le ministre de l'Agriculture étudie actuellement la question et nous nous attendons à ce qu'il fasse bientôt part de ses conclusions.

* * *

L'AIDE AUX VICTIMES DE LA SÉCHERESSE

LES INDEMNITÉS PRÉVUES POUR LES AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Nous avons observé que le gouvernement actuel avait fait quelques efforts louables pour renflouer la caisse des agriculteurs à court de liquidités, mais les éleveurs canadiens de porcs attendent depuis plus de six mois de toucher des paiements de stabilisation. Les agriculteurs des régions frappées par la sécheresse ont vu leurs paiements réduits de moitié. Le ministre peut-il dire à la Chambre quel montant les agriculteurs peuvent compter recevoir en indemnités, et peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement ne changera pas d'avis une fois qu'aura été annoncée la formule d'indemnité?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, nous avons dit que nous dépenserions environ 67 millions de dollars pour indemniser les victimes de la sécheresse. Nous n'avons pas dit que nous n'en ferions rien. Nous avons rencontré la semaine dernière à Regina le groupe consultatif ainsi que les gens chargés d'enquêter dans les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba. Ils nous ont exposé certains des problèmes qui se posent chez eux. Ils nous ont également fait part des commentaires positifs qu'ils ont recueillis chez les éleveurs car si l'on tient compte des autres dispositions inscrites dans la loi que nous avons la mission d'appliquer en matière d'assurance-récoltes entre autres, aucun autre pays au monde n'accorde autant d'aide que nous.

Je crois que nous avons jusqu'à présent reçu quelque 26,000 demandes dans le cadre du programme de stabilisation des prix du porc. Nous espérons qu'elles seront traitées, sinon d'ici la fin de novembre, du moins d'ici le début de décembre ou tout au moins avant la fin de la présente année. Nous embauchons actuellement du personnel supplémentaire pour accélérer le traitement des paiements de stabilisation. Je le répète, nous n'avons reçu aucune plainte directe des éleveurs. Ils ne

Questions orales

nous ont parlé que de la grande satisfaction qu'ils éprouvent à l'égard de ces deux programmes.

* * *

LA CONSTITUTION

L'INCIDENCE DE LA RÉOLUTION SUR LES PROGRAMMES D'ACTION SOCIALE

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice qui, par un heureux hasard pour le cas qui nous occupe, est aussi le ministre d'État chargé du Développement social. Le ministre se souviendra peut-être de la très célèbre affaire Bakke, survenue en juin 1978 aux États-Unis et qui concernait le rapport qui existe dans ce pays entre les programmes d'action sociale et la charte des droits. Le ministre se rappellera que la Cour suprême des États-Unis avait alors jugé que le programme d'action sociale de l'Université de la Californie était discriminatoire selon la charte des droits.

J'aimerais demander au ministre s'il a consulté un homme de loi sur la possibilité que la charte des droits proposée dans sa résolution compromette les programmes sociaux qui sont en vigueur au Canada—et, en particulier, les programmes d'action sociale.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je ne suis pas au courant de l'affaire qu'a mentionnée le député. Je m'en informerai, mais je pense que la charte des droits qui sera constitutionnalisés comporte des dispositions visant à prévenir pareil problème.

En fait, si la Chambre se décidait à renvoyer toute la résolution au comté, je serais en mesure d'étudier attentivement ces questions. Même si la chambre est maintenant saisie de la résolution, ce n'est qu'au comité que nous pourrions répondre à ces questions.

M. Crombie: Madame le Président, nous savons tous ici que l'article 15 (2) de la résolution proposée traite de la question des programmes d'action sociale visant les groupes défavorisés. Si le ministre veut bien s'informer, il apprendra que, dans l'affaire Bakke comme dans deux autres cas ultérieurs, l'une des principales difficultés résidait dans la définition du mot «défavorisés». En ce moment, à Washington—et j'ai contrôlé ce matin—leurs propres programmes de promotion et plusieurs de leurs programmes sociaux sont touchés par cette décision. Le ministre voudrait-il faire connaître à la Chambre les avis juridiques qu'il va demander, et faire en sorte que la Chambre et tous ceux qui au Canada s'intéressent à la question soient mis au courant?

● (1430)

[Français]

M. Chrétien: Madame le Président, nous avons justement répondu à cette question il y a quelques secondes. J'ai dit que c'est devant le comité que nous pourrions discuter de ces problèmes...

[Traduction]

M. Clark: Vous préférez Westminster.